Toute personne qui a connaissance de faits susceptibles de constituer un manquement ou une violation au sens de la *Politique sur l’intégrité et la conduite responsable en recherche et création*, peut déposer, sous le sceau de la confidentialité, une allégation auprès du vice-recteur à la recherche et au développement. Cette allégation doit être écrite, datée et peut être signée. La personne qui dépose une allégation s’engage à ne divulguer aucune information concernant la présente plainte et reconnait que l’issue de l’enquête préliminaire des faits allégués et/ou du processus d’investigation est de ressort de l’UQTR.

|  |
| --- |
| Nom de la ou des personne(s) visée(s) par la plainte :      Description des faits ou de la situation de manquement ou de violation à l'intégrité et à la conduite responsable :      |
| (des pages supplémentaires peuvent être annexées au besoin)Les documents suivants sont joints à la plainte (au besoin) :[ ]  Description :      [ ]  Description :      [ ]  Description :                   **Signature** **Date** |